LE SCANDALE DE BAILLEUL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Comme vous avez pu, dit-il, le voir sur la convocation que vous avez reçue, il s'agira d'abord de compléter le Conseil d'administration en remplaçant les membres défaillants ou démissionnaires et ceci me force à vous poser la question suivante : « Les membres du Conseil d'administration actuel ont-ils encore votre confiance ou bien ont-ils, à vos yeux, commis une faute lourde ? Des détournements ont été commis par le président (et nous ne serons fixés sur le chiffre de ces détournements qu'après le long travail que fournit en ce moment un expert officiel), croyez-vous, en votre âme et conscience, que votre Conseil d'administration aurait pu empêcher ce que de multiples vérifications faites par les services de contrôle n'ont pu découvrir ? » Et le trésorier conclut en demandant à l'assemblée de choisir un Conseil.

Si la première partie du discours fut écoutée dans le calme, le chahut se déchaîna lorsque M. Dewer posa en passant la question de confiance.

Des cris de « démission » accueillirent cette phrase. Bref les cris et le tumulte atteignirent leur paroxysme lorsque le trésorier demanda si les membres du Conseil avaient commis une faute lourde.

Un conseil fantôme

Lorsque le calme fut ramené M. Hemery, un coopérateur déclara que les administrateurs étaient pour certains de ses amis, qu'il les tenait pour d'honnêtes gens, mais pour de bien piètres administrateurs.

« Comment, dit-il, avez-vous pu laisser le président voler dans la caisse depuis si longtemps sans vous être aperçu de quoi que ce soit. Malgré tout mon désir de ne pas vous causer d'ennuis, je vais me trouver dans l'obligation de voter contre vous, par principe ».

Le trésorier répond alors en rappelant la décision qui fut prise par l'assemblée en 1920 et qui donnait au président toute latitude de travailler directement avec les banques, sans l'intermédiaire ni l'avis des membres du Conseil.

Et le chahut recommence lorsque M. Dewer fait cette ahurissante déclaration : « Moi, trésorier, je n'ai jamais vu la couleur d'un chèque. Je n'ai jamais touché le moindre argent ! »

La question des responsabilités

Après quelques interruptions, M. Hennery reprit la parole et tenta de situer le débat. Reprenant la question des responsabilités, il estima que le Conseil d'administration avait été lourdement imprévoyant dans sa gestion. Puis il ajouta que la seconde part des responsabilités allait à l'Administration et enfin, ajouta-t-il, nous devons aussi prendre notre part de culpabilité.

Lorsqu'il fut question de l'attitude de l'Administration, de bruyantes manifestations reprirent. Un coopérateur rappela l'assemblée générale de janvier dernier. « Nous étions plusieurs à avoir des doutes, nous avions l'intention de demander des explications, lorsque prit place au bureau un inconnu que Natalis Dumez nous présenta : M. Dubois, contrôleur des services de la Reconstitution. La présence de ce fonctionnaire nous a rassurés. Elle couvrait Dumez ! ». Des applaudissements éclatent ; on s'invective.

Le principal coupable paraît oublié dans la bagarre !

Des propositions...

Me Bataille, qui représente quelques coopérateurs, proposa à l'assemblée deux solutions.

D'une part, que chaque sinistré consente à un sacrifice qu'on peut évaluer à 3 %. Ou bien qu'on désigne un liquidateur ainsi qu'il l'avait proposé Mme Delcourt.

Ces deux solutions ne paraissent pas enthousiasmer l'auditoire, qui veut surtout qu'on poursuive les coupables.

Me Bataille, reprenant son argumentation, précise que ces décisions n'empêcheraient pas de rechercher les responsabilités. Pour lui, il voit engagées celles de l'Etat, dont l'Administration « n'aurait pas fait tout son devoir de surveillance » et aussi celle du Conseil d'administration, qui lui paraît lié aux malversations du Président.

Après un brouhaha d'interpellations confuses, M. Dewer proposa la réunion d'une assemblée générale pour le 15 juin. Date qui fut adoptée par vote à mains levées.

Enfin, la question du choix d'un avocat fut ainsi réglée : le Conseil, d'une part, les coopérateurs de l'autre, feront choix d'un défenseur qui étudiera leurs intérêts à chacun.

L'assemblée fut aussitôt levée et... se continua dans la rue et les cafés voisins, où des groupes se formèrent, continuant la discussion.

L'orage gronde à Bailleul.

A. BOIDIN.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Le Congrès des A. C. de l'armée d'Orient à Lille

C'est aujourd'hui à 10 heures 30, à la Salle Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, que s'ouvre à Lille le Congrès National des Anciens Combattants de l'Armée d'Orient.

Le soir, à 20 h. 30, a lieu au Grand'Théâtre une réception par la Municipalité.

La vice-amiral Guepratte, arrivera en gare de Lille aujourd'hui à 19 h. 05, venant de Paris, pour assister au Congrès.

Il sera salué à son arrivée par le vice-président d'honneur M. Damour, lieutenant de vaisseau de réserve, accompagné d'une délégation d'anciens marins avec drapeau de la société.

ETMA T.S.F
11 Rue St Pierre St Paul. LILLE
CATALOGUE FRANCO 1'50 en timbres-poste
Maison la mieux assortie de la Région du Nord en POSTES à LAMPES, HAUT-PARLEURS Pièces détachées. Ebonite et Bakélite et POSTES à GALÈNE.
SUPER à 5 lampes en pièces détachées, 576 fr.
Toujours les meilleurs prix

La médaille d'honneur du Salon au Valenciennois Félix Desruelles

M. Félix DESRUELLES

Hier, à 18 heures et demie, Jehanne Flandre annonçait aux Valenciennois une heureuse nouvelle : Félix Desruelles venait d'obtenir la suprême récompense rêvée par les artistes : la médaille d'honneur au Salon (sculpture).

Né à Valenciennes en 1865, il obtint le deuxième second prix de Rome en 1891, le premier second grand prix en 1893, le prix national au Salon de Paris en 1897 : médaille d'or au Salon, exposition universelle de 1900 il recevait cette année-là la croix de la Légion d'honneur.

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une annonce du " Réveil du Nord " vous l'offre peut-être aujourd'hui.

Le concours d'éducation physique des scolaires du réseau du Nord a eu lieu à Lens

Hier a eu lieu, au Stade du Tunnel de la Cité des Cheminots de Lens, le concours annuel d'éducation physique des scolaires (méthode Hébert), et concours d'athlétisme pour les enfants des Cités des Cheminots du réseau du Chemin de fer du Nord (partie Nord).

Le succès a été complet et des félicitations reviennent à M. Pille, le dévoué et sympathique chef de section principal, et à son adjoint, M. Bonningue, qui avaient assuré une organisation des plus parfaites.

Les différentes épreuves, très suivies, se déroulèrent de 11 h. à 18 h., au milieu d'une grande animation ; y prirent part, les élèves des écoles des Cités de Cheminots de : **Dunkerque, Lille-Délivrance, Hazebrouck, Longeau, Valenciennes, Arras, Béthune, Lens,** et les apprentis **d'Hellemmes-Lille.** Deux catégories furent nécessaires groupe A (enfants de neuf à onze ans) ; groupe B (de douze à quinze ans).

A quinze heures, les trois cents élèves des différentes cités, prenant part aux épreuves, défilèrent sur le terrain aux sons d'entraînantes marches, exécutées par l'Harmonie des cheminots de Lens, devant les représentants de la Compagnie du Nord, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Flament, ingénieur de la voie à Arras ; Merlin, sous-ingénieur ; Kempff, chef de gare principal ; Deville, chef de dépôt principal ; les chefs de services de la gare de Lens, etc... ; puis eurent lieu les mouvements d'ensemble très bien réussis, qui furent très applaudis.

Pour faire un peu diversion, l'excellente Harmonie des Cheminots de Lens, sous la talentueuse direction de son chef, M. Dantin, donna un brillant concert sur le kiosque du Stade, au cours duquel elle fit entendre les morceaux qui seront exécutés au concours de musique de **Provin** (Seine-et-Marne), auquel elle participera en août prochain. L'ovation qui fut faite aux musiciens leur prouva tout le plaisir qu'ils avaient occasionné.

Le travail du jury des différents concours d'éducation physique et athlétique fut assez délicat. Voici les premiers dans chaque catégorie :

Garçons. — Groupe A : Cité de Lens ; Groupe B : Cité de Lens.

Fillettes. — Groupe A : Cité de Lens ; Groupe B : Cité de Valenciennes.

A tous nous adressons nos vives félicitations. Voilà une belle fête qui marquera dans les annales de la Cité des Cheminots de Lens.

Une demande d'amnistie en faveur des condamnés de Colmar

M. Michel Walter, député d'Haguenau, remis hier matin au Président de la Chambre, une proposition de résolution, dans laquelle il demande à l'assemblée d'inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai un projet de loi tendant à accorder l'amnistie entière aux condamnés de la Cour d'assises de Colmar et en attendant le vote de cette loi, à mettre immédiatement les condamnés en liberté sans les soumettre à l'interdiction de séjour. M. Michel Walter a demandé pour sa proposition, la discussion immédiate après la constitution du bureau définitif de la Chambre.

D'autre part, M. Michel Walter a déposé une deuxième proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre, en exécution de l'art 141 de la loi constitutionnelle de 1875, décide que MM. Ricklin et Rossé, députés du Haut-Rhin, seront immédiatement mis en liberté pour la durée de la session ».

L'affaire du scandale du lait d'Arras devant la Cour d'appel de Douai

M. Delestré, laitier à Courcelles-le-Comte, impliqué dans la grave affaire de fraude de lait, dite « *Affaire Carlier* », vient d'interjeter appel du jugement du Tribunal Correctionnel d'Arras, qui l'a condamné à 3 mois de prison avec sursis et 5.000 francs d'amende dans l'affaire Carlier et de celui de l'affaire Louis Trognon, de Billy-Montigny, où il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 3.000 francs d'amende.

Dans ces conditions, en ce qui concerne l'affaire Carlier, tous les co-inculpés condamnés par le même jugement se verront traduire devant la Cour d'appel de Douai.

LE CRIME DU TOUQUET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'inconnu qui répondait au fameux signalement, et qui paraissait exténué, était sorti d'un fourré et avait marché une dizaine de mètres sur la route. Lorsqu'il avait entendu venir l'automobile, il avait disparu.

M. Ramon alla conter ce qu'il savait à la gendarmerie.

On enquêta et on apprit que le quidam avait été vu aussi par d'autres personnes, notamment par un jeune domestique de la ferme de la Fresnaye. Celui-ci avait vu l'homme mangeant un morceau de pain sur le bord de la route, près de la barrière du Château de Belvalette.

Quel était cet homme ? S'agissait-il de l'assassin ?... Il importait d'agir, de tirer l'affaire au clair.

A midi, 12 gendarmes appelés de toutes les brigades de la région, se trouvaient réunis sur la route de Berck, à 2 kilomètres environ de cette ville.

Sous les ordres du lieutenant Lempereur de Montreuil, une chasse à l'homme commençait qui allait prendre une bonne partie de l'après-midi.

Les gendarmes fouillèrent les dunes de fond en comble, escaladant les monticules de sable, fouillant les fonds, battant les buissons.

A 16 heures, les « chasseurs d'homme » se retrouvaient au point de ralliement indiqué. La battue avait été vaine...

Nul n'avait rien vu...

L'individu signalé avait disparu.

S'agissait-il du « jeune homme blond » du satyre de la forêt du Touquet. On se le demande encore...

Et l'enquête continue

D'autre part, dans toutes les directions, les recherches se poursuivirent avec la même activité. Les inspecteurs de la police mobile, MM. Lefebvre et Faissat, les commissaires du contrôle de la sûreté générale MM. Garinger et Royère, le commissaire de Paris-Plage M. Létort continuèrent leurs recherches dans toute la région, interrogeant, enquêtant. Les témoins, M. Matras, le chef d'orchestre du Casino, Mlles Feron et Lamour furent appelés à préciser leurs témoignages. Défiant toutes les poursuites, toutes les ruses, l'assassin court toujours.

Où en est l'affaire

Après 5 jours d'enquête où en est l'affaire ? C'est dimanche matin 20 mai, que le cadavre de Mrs Wilson a été trouvé horriblement mutilé dans les circonstances que l'on sait en pleine forêt, sur la route conduisant au golf du Touquet. De toute évidence, à en juger d'après la position de la victime, le crime était l'œuvre d'un satyre.

On arrêta un sourd-muet André Vambre qu'on soupçonna du crime et qu'on devait relâcher après 4 jours de détention, son innocence ayant été reconnue.

En cherchant des témoins, on en trouva, un M. Biguet, contremaître qui affirme avoir vu le soir du crime et non loin de la clairière où gisait le cadavre un homme en « trench-coat ».

On allait rechercher cet homme, quand celui-ci se fit connaître. C'était M. Matras, chef d'orchestre au Casino du Touquet Paris-Plage, qui vint déclarer spontanément avoir rencontré sur la voie fatale le « fameux cycliste » recherché aujourd'hui comme étant l'assassin et dont il donna le signalement.

A la lecture de ces détails dans les journaux, d'autres témoins, très affirmatifs dont Mlles Lloyd et Mosmy affirmèrent avoir été suivies par cet homme dans la forêt en différents endroits et avoir été l'objet de ses pressantes avances.

A Mlle Lloyd, cet homme avait dit 8 jours avant le crime :

« Venez voir, une femme qui est ici dans le bois, vient d'être assassinée ».

D'autres témoignages furent encore recueillis établissant formellement qu'un « suiveur de femmes » hantait les chemins de la forêt du Touquet.

Une jeune fille de 16 ans, Mlle Féron, déclara avoir rencontré cet homme, mystérieux, le jour de l'Ascension. Ce dernier lui offrit de le suivre dans le bois, pour une somme de 100 francs.

Dernier témoignage important enfin la petite Lamour, affirme avoir vu le cycliste introuvable mercredi 23 mai, c'est-à-dire trois jours après le crime.

Ce sont ces divers témoignages qui ont orienté les recherches du côté du jeune homme blond ».

N'a-t-on pas raison de le considérer comme l'assassin ?

Un mouchoir avec des taches suspectes

On sait que le sac de la victime, a été trouvé, dans une clairière, du côté opposé à celui où se trouvait le cadavre.

Les quinze francs environ qu'il contenait avaient disparu, mais le réticule contenait, par contre, un mouchoir parfumé de femme — celui sans nul doute de Mrs Wilson.

A l'examen on constata que ce mouchoir était maculé de taches suspectes, confirmant la quasi-certitude qu'on avait déjà, que le crime était l'œuvre d'un satyre. La pièce à conviction vient d'être soumise par M. Mommessin à l'examen d'un expert médical.

On le voit toutes les charges pèsent sur l'« Homme de la Forêt ».

C'est pourquoi on le recherche si activement. Malgré tout la police n'abandonne pas les autres pistes susceptibles d'offrir une apparence de sérieux. Tout est mis en œuvre, rien n'est négligé... pour soulever le voile qui couvre encore le mystère du crime de Paris-Plage.

Marcel POLVENT.

Le cas du cycliste arrêté jeudi soir

Nous avons publié hier des renseignements émanant d'une personnalité des plus autorisées et concernant le cas du jeune Vambre, mis en liberté, ainsi que nous l'avons annoncé.

La même personnalité vient de nous adresser, à propos du cas de M. Edouard Deroubaix, qui également fut mis en état d'arrestation, les lignes que voici :

« La personnalité de M. Edouard Deroubaix doit rester étrangère au drame du Touquet. Il s'agit d'un jeune médecin militaire, appartenant à une famille très honorable réformé pour maladie contractée en service commandé : encéphalite léthargique grave, dit-on. Il vient d'obtenir une pension militaire pour une invalidité de cent pour cent. Il est soigné dans sa famille par des médecins spécialistes, qui espèrent bien améliorer peu à peu son état. Trompant la surveillance des siens, désireux de faire de l'exercice, selon que cela lui a été recommandé, il s'est éloigné d'Aire-sur-la-Lys, s'est égaré, a perdu la mémoire et a pédalé droit devant lui.

Son cas est simple :

« C'est un malade très à plaindre, qui doit être rendu aussitôt à ses parents et à ses médecins. Tout le monde espère ici qu'il ne subira pas le sort de ce pauvre Vambre et qu'il ne sera pas tenu enfermé — sous mandat de dépôt — à la disposition de la police et de la justice, en attendant qu'on cherche à savoir où il se trouvait le jour du crime.

« Dans son entourage, on suit avec beaucoup d'intérêt cette affaire, mais on considère qu'elle paraît ressembler beaucoup au film « The Gorilla » qui se tourne en ce moment et où le comique le dispute au tragique pour faire rire et pleurer les spectateurs. On accuse un gorille d'avoir tué et c'est l'ami de la victime qui a fait le coup. Dans le crime du Touquet, on accuse successivement des mal équilibrés d'avoir commis le crime. Pourvu que ce ne soit pas quelqu'un de très bien équilibré physiquement et mentalement et tellement bien, qu'il se promène tout tranquillement tous les jours sur les lieux même du crime ? ».

La Fête Fédérale de Gymnastique de Calais

AUJOURD'HUI AURONT LIEU : LA FETE SCOLAIRE ET LE CONGRES DE L'UNION DES SOCIETES

La 50e Fête Fédérale Nationale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, commencera aujourd'hui, par la fête scolaire, réunissant près de 4.000 enfants.

Le Congrès de l'Union sera présidé par M. le sénateur René Besnard, ancien ministre, ancien ambassadeur à Rome.

Dimanche 27 aura lieu le concours fédéral et militaire.

Lundi 28 se déroulera la grande fête fédérale nationale, présidée par M. Paul Painlevé, Ministre de la Guerre, désigné par le Conseil des Ministres.

LA RECEPTION DU PRINCE GEORGE PAR M. PAINLEVE

M. Paul Painlevé arrivera à Calais lundi, dans la matinée, pour recevoir Son Altesse Royale, le prince George, fils du roi d'Angleterre, qui débarquera à midi, amené à Calais par un navire de la marine royale anglaise.

Dans l'après-midi auront lieu des démonstrations de l'Ecole de Joinville, des Sapeurs-Pompiers de Paris et de l'« Army Physical training school d'Aldersdot », le Joinville anglais, qui envoie trois officiers et vingt-cinq instructeurs.

Le soir aura lieu la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Painlevé.

LA RENCONTRE DU MINISTRE DE LA GUERRE AVEC M. BALDWIN

Le Ministre de la Guerre restera à Calais toute la journée du mardi 29, pour y recevoir M. Baldwin, Président du Conseil des ministres britannique.

L'ARRIVEE DES SOCIETES

Au cours de la journée d'hier, plusieurs sociétés de gymnastique sont arrivées à Calais, ainsi que M. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, les membres du Comité de Permanence et de la Commission technique de l'Union.

En outre, les champions qui doivent participer dès ce matin aux éliminatoires des Jeux Olympiques d'Amsterdam, sont arrivées à Calais, ainsi que les délégations scolaires et militaires engagées aujourd'hui.

Une vive animation régnait hier en Gare Centrale et en ville, où les drapeaux claquaient au vent dans les rues et aux fenêtres.

Le Comité de Permanence s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Cazalet. De même, les jurés scolaires et militaires, sous la présidence de M. Le Bris, inspecteur primaire.

A 20 heures, la Commission technique de l'Union s'est réunie à l'Hôtel de Ville.

LE PROGRAMME D'AUJOURD'HUI

Voici le programme des diverses cérémonies, réunions, épreuves sportives, etc..., qui se dérouleront ce samedi, à l'occasion de la 50e fête fédérale de gymnastique de Calais :

7 heures : Championnat d'honneur ; éliminatoires des Jeux Olympiques d'Amsterdam (1928).

De 7 à 11 heures : Concours de délégations scolaires. — Concours de délégations militaires.

9 heures : Réunion du jury d'étude, Hôtel de Ville, cabinet du Maire. Réunion du bureau du jury à l'école de la rue d'Oran et visite du Stade.

10 h. 30. — Première réunion du comité supérieur consultatif (présidents d'Associations), grand salon de l'ancienne Mairie, place Crèvecœur.

13 h. 30 : Rassemblement des élèves des écoles Place du Théâtre.

14 heures : Défilé des élèves, garçons et filles des écoles communales de la ville de Calais.

De 14 à 18 heures : Ouverture du concours de tir (délégations des sociétés et individuels).

15 heures : Epreuve de natation des délégations militaires. — Plongeons : Ecole de Natation de la Rivière-Neuve.

15 heures : Fête de la Jeunesse. Elèves garçons et filles des écoles communales de la Ville de Calais.

17 heures : Réunion des jurés du concours, grand salon de l'ancienne Mairie, place Crèvecœur.

18 heures : Réception à la gare du drapeau fédéral de l'Union et des Sociétés et délégations étrangères par les sociétés organisatrices. Rassemblement devant la gare, côté sud, et défilé jusqu'à l'Hôtel de Ville.

A 18 h. 30 : Présentation du drapeau de l'Union à M. le Maire de la Ville de Calais et vin d'honneur, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

20 heures 30 : Congrès de l'Union, Théâtre municipal (clôturé par M. le sénateur René Besnard, ancien ministre, ancien ambassadeur à Rome).

GUIDE LE PLUS PRATIQUE — CONSULTEZ LE INDICATEUR LOUIS MASSON — Couverture rouge
LE PLUS REPANDU DANS LA REGION DU NORD

Le général Weygand à Lille, hier

IL A INSPECTE LE CENTRE MOBILISATEUR DE LA 1re REGION

Comme nous l'avions annoncé, le général Weygand est arrivé vendredi matin à Lille, vers 10 heures, au grand quartier général du 1er Corps d'Armée, rue Négrier.

Il fut reçu par M. le général Lacapelle, entouré de son état-major.

LE GENERAL WEYGAND
serrant la main aux Officiers de la garnison dans la cour de la Citadelle de Lille.

Après un déjeuner intime à l'Hôtel de l'Europe, le général Weygand se rendit à la Citadelle de Lille où il fut reçu par le général Fred et par le colonel Dewattre, commandant le 43e R. I.

Le général Weygand passa en revue le 43e R. I. et inspecta le centre mobilisateur de la 1re région.

Aujourd'hui le général se rendra à Mons-en-Pévèle, où ont lieu des manœuvres de cadres.

L'assemblée générale de l'association de radiophonie du Nord

ON A ENVISAGE LE DEPLACEMENT DU POSTE EMETTEUR DE RADIO-P.T.T.-NORD

Jeudi soir a eu lieu la première assemblée générale de l'Association de Radiophonie du Nord. M. Hector Franchomme présidait, ayant à ses côtés : MM. Scrive-Loyer, Dhalluin, Trottin, Verley et Plouviet.

M Dhalluin, secrétaire, exposa le travail accompli par la station et le comité chargé de son fonctionnement. Il démontra que Radio P. T. T. Nord pouvait être placé comme l'une des meilleures stations de province. Il parla des projets futurs : renforcement de l'orchestre, du **déplacement du poste émetteur et de l'antenne qui seront transférés hors de Lille.**

Après l'exposé de la situation financière par M. Verley, trésorier, on procéda au renouvellement du Comité d'Administration. Tous les membres sortant furent réélus.

Ajoutons que concernant le déplacement du poste émetteur et de l'antenne, un ingénieur de l'Administration centrale des P. T. T. de Paris, M. Bèze, arrivera incessamment à Lille, pour discuter cette question.

UNE FILLETTE MADELEINOISE BLESSEE DANS UNE COLLISION D'AUTOMOBILES A HESDIN

Hier vendredi, à 19 heures, M. Pierre Lecocq, négociant, rue Turenne, 2, à La Madeleine-lez-Lille, se dirigeait vers Paris-Plage lorsque, sortant de la ville d'Hesdin, au Rond-Point de la rue de l'Union, une camionnette conduite par M. Charles Dumer, zingueur à Dompierre-sur-Authie, se jeta sur la torpédo de M. Lecocq et dans laquelle se trouvaient sa fillette âgée de 7 ans et sa bonne.

Le choc fut si violent que les deux voitures se retournèrent. M. Lecocq et la bonne ne furent pas blessés, mais la fillette fut très grièvement coupée à la figure. On la transporta à la pharmacie Colette où les premiers soins lui furent prodigués. Elle fut dirigée sur l'hôpital d'Hesdin où M. le docteur Testu la soigna. Elle ne paraît pas porter de blessures graves. Quant aux occupants de la camionnette, ils sont indemnes.

Le feu dans une filature de coton à Roubaix

PLUS DE TROIS CENT MILLE FRANCS DE DEGATS — QUELQUES OUVRIERS LEGEREMENT BLESSES

Hier, vendredi, vers 11 h. 15, le feu se déclarait dans l'usine de filature de coton Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, à Roubaix. Il avait été provoqué par une étincelle échappée de la têtière d'un métier renvideur, de mille broches, situé au premier étage.

Immédiatement, les fils de coton qui se trouvaient sur le métier s'enflammèrent. Les flammes se communiquèrent avec une grande rapidité aux marchandises voisines et une épaisse fumée se répandit dans tout l'atelier, qui devint bientôt inhabitable.

Il y eut un moment d'affolement. Des ouvriers ayant perdu leur sang-froid se précipitèrent contre les baies, brisèrent des carreaux, d'abord pour aérer, ensuite pour se frayer une issue et se sauver au moyen d'échelles.

Le premier mouvement de panique fut vite réprimé et, très courageusement, le personnel de l'usine, armé d'extincteurs, attaqua le fléau en attendant la venue des sapeurs-pompiers. Ceux-ci, sous la conduite de M. le capitaine Craye, intervinrent avec leur habituelle diligence.

A leur arrivée, la fumée était si épaisse que les sapeurs ne purent pénétrer dans la salle des renvideurs. Ils durent se munir et se protéger de leur masque. Trois grandes lances furent mises en batterie, l'une, par la grande échelle, l'autre par une fenêtre brisée, la troisième par une toiture opposée.

Ainsi attaqué de trois côtés à la fois, le feu fut vite dominé. Après une heure de travail, les pompiers étaient maîtres de la situation et tout danger était écarté.

QUELQUES BLESSES

La soudaineté de l'incendie a provoqué une panique et quelques accidents peu graves. Un ouvrier rattacheur, âgé de 40 ans, Cornel Pierre, suffoqué par la fumée âcre, se précipita sur un carreau qu'il brisa pour pouvoir respirer un peu, mais le feu gagnant de son côté, il lui fut impossible de se sauver et il aurait péri sans la venue d'un sapeur, qui le tira de sa dangereuse position.

Il a été soigné à l'infirmerie de l'usine.

Deux autres rattacheurs, dans leur hâte à se garantir, MM. Marthe Michel et Gresse Gaston, se sont fait des coupures, sans gravité aux bras et aux épaules.

Les dégâts sont élevés : 300 à 350.000 francs. Ils sont couverts par l'assurance. Il n'y aura pas de chômage.

A PROPOS DE LA MISE EN LIBERTE DE M. THOMAS, ANCIEN DIRECTEUR de la BANQUE PETYT à DUNKERQUE

Nous avons dit que, moyennant le versement d'une caution de 150.000 francs, M. Thomas, l'un des directeurs de la Banque Petyt, pourrait être remis en liberté.

On a appris que le greffe du tribunal civil avait reçu une opposition à cette mise en liberté. Elle émane de la partie civile, représentée par M. Lefebvre, courtier maritime.

Le Parquet de Dunkerque va transmettre le dossier de cette affaire au Parquet général, pour qu'il statue.

DEUX DESESPERES SONT TROUVES PENDUS A LILLE

La police lilloise a été avisée de deux suicides. Il s'agit d'abord du sieur Lucien Scalbert, 25 ans, menuisier, demeurant en garni rue Brûle-Maison, 80, qui s'est pendu à la suite d'une crise de neurasthénie.

D'autre part, M. Léon Latu, 42 ans, journalier, demeurant rue de l'Arbrisseau, 151, s'est donné la mort dans les mêmes conditions. On attribue ce dernier suicide à des chagrins intimes.

UN MOTOCYCLISTE TUE A CREZANCY

M. Durgay Alexis, 45 ans, entrepreneur de maçonnerie, à Crézancy, circulait à motocyclette, lorsque dans la principale rue du village, il fut heurté par une automobile conduite par des Américains et appartenant à M. Matlack, loueur de voitures, à Paris. M. Duguay fut transporté à l'hôpital de Château-Thierry, où il expira quelques heures plus tard.

L'auto a été saisie par la police qui enquête.

LE MARECHAL FOCH PARTI DE CALAIS ET ARRIVE A LONDRES

Comme annoncé, le maréchal Foch est passé hier en Gare Maritime de Calais, se rendant à Scarborough, où il doit assister au congrès de la « British Legion », durant les fêtes de la Pentecôte.

Arrivé à Calais à 15 heures 10, le maréchal fut salué par MM. Léon Vincent, député-maire ; Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France arrivé le matin même à Calais ; colonel Royet, délégué du ministre de la Guerre ; commandant Benoist, commandant d'armes à Calais Baudry, président des Médaillés Militaires ; Boin, président de l'U. N. C. de Calais, accompagné de délégations avec drapeaux : Lafaye, inspecteur, et les capitaines Lefebvre et Daubrege des Douanes ; Dehesdin, du South Gastein, ainsi qu'une importante délégation de la British Legion, branche de Boulogne et du Touquet-Paris-Plage, avec drapeaux français et anglais.

Le maréchal s'embarqua à bord du « Maid of Kent » à 15 h. 45, et arriva à Londres à 19 heures 27.

POUR SOUSCRIRE à l'Emprunt
5 % AMORTISSABLE
adressez-vous au
CREDIT DES FLANDRES
LILLE -- 54, RUE JACQUEMARS-GIELEE, 54 (Angle de la Place de Strasbourg) -- LILLE

FEUILLETON DU 26 MAI 1928 — No 41

— Vous regardez mes habits, fit Brunemont, en poussant un long soupir... Pourtant, vous avez dû apprendre la navrante nouvelle. Vous êtes des premiers à qui j'ai envoyé une lettre de faire-part

— Non... balbutia Davenesle, songeant que la lettre devait être arrivée pendant l'époque de sa détention... Je n'ai rien reçu. Quel est donc le nouveau malheur qui vous a frappé

— Ma fille ! articula péniblement Antoine Brunemont, dans les yeux duquel deux grosses larmes apparurent. Il y a six semaines !... La pauvre mignonne était comme sa mère. Sa poitrine était délicate... L'affreux hiver que nous venons de passer l'avait éprouvée terriblement. Elle a pris froid et, le jour de l'Ascension, elle aussi est montée au ciel !..

Le jour de l'Ascension !...

Davenesle frémit en songeant à ce qui s'était passé dans sa vie, à lui aussi, ce jour-là !

— Vous entrez dans une maison bien triste, reprit le pauvre père, mais elle n'en est pas moins pleine d'affection et de dévouement pour vous.

— Et votre fils ? interrogea Georges.

— Il est en Allemagne, aux environs d'Aix-la-Chapelle, chez un de mes correspondants.

— Il doit être grand, déjà, il me semble ?

— Il va sur ses treize ans. Cela m'a un peu serré le cœur de l'envoyer là-bas ; mais j'ai tenu à ce qu'il apprit la langue de nos vainqueurs et aussi à ce qu'il les vit de près. C'est en grande partie à notre ignorance que nous avons dû notre défaite d'il y a quinze ans... Mais parlons de vous, mon cher enfant. D'après votre dépêche, j'ai cru comprendre que ce n'était pas seulement le désir de serrer la main à un vieil ami qui vous amenait ici.

— En effet, répondit Davenesle. J'en suis honteux.

— Vous avez tort. Je vous le répète. L'appui que vous rencontreriez en votre cher père, vous le trouverez en moi. Parlez-moi donc à cœur ouvert, comme vous lui parleriez.

— Ah ! monsieur, je suis profondément touché de votre bonté. Vous savez que j'ai une petite fille...

— Qui est née presque en même temps que ma *Cécile*, fit son interlocuteur en secouant douloureusement la tête, les yeux perdus dans le vague... Oui, je me rappelle. Je parlais souvent d'elle à mon cher petit ange. Puis-je donc vous être utile en ce qui la concerne ?

— Vous pouvez la sauver et me donner le plus grand bonheur qu'il me soit permis d'espérer sur la terre.

— Comment cela ?

En peu de mots, Davenesle expliqua à son vieil ami la maladie soudaine qui avait pris la petite fille pendant leur voyage, le diagnostic du médecin de Bruxelles, et l'impossibilité où il se trouvait d'attendre les trois semaines au bout desquelles l'enfant devait être rétablie.

Il conclut :

— Il faut absolument que je parte. Je devrais déjà être en mer.

— Vous partez ? fit très naturellement Brunemont. Pour quel pays ?

Georges resta un moment interdit.

Le savait-il ?

C'est à Anvers seulement, en face des navires en partance, qu'il comptait se décider.

Il balbutia :

— Pour le Canada... Oui... J'ai une grosse affaire là-bas... une affaire qui m'y retiendra longtemps.

— Et vous emmeniez votre fillette avec vous ?

— Naturellement.

— Pourquoi votre femme ne vous accompagne-t-elle pas ?

Davenesle resta un instant muet.

Enfin, avec un violent effort sur lui-même, il répondit d'une voix poignante :

— Ma femme !... elle est morte pour moi !..

— Je ne vous en demande pas davantage, mon ami, se hâta de répliquer Brunemont.. Eh bien ! puisque vous voulez partir et que votre petite fille ne peut pas supporter le voyage en ce moment, il y a un parti tout simple à prendre : laissez-la-moi.

— Vous consentez ?... s'écria Georges avec la plus ardente reconnaissance.

— Cela va de soi ! Vous pouvez être tranquille. Nous aurons soin d'elle ici. J'ai conservé la personne qui avait élevé Cécile. Votre petite Denise — car elle s'appelle Denise, je crois — prendra la place de ma pauvre chérie. Je vous enverrai régulièrement de ses nouvelles à l'adresse que vous me donnerez, et, à votre premier signal, si vous ne pouvez venir la chercher, je vous l'amènerai moi-même.

— Vous feriez cela ?

— Je dois bien ce service au fils de mon plus cher ami. Pour le moment, puisque l'enfant est transportable, il faut aller la chercher. Vous avez un train dans une demi-heure. Denise peut être installée ici avant le dîner.

— Ah ! vous êtes le meilleur des hommes !

— Je fais pour vous ce que votre père aurait fait pour mon fils, en pareil cas, croyez-en sûr. Allez vite, mon cher enfant. En vous attendant, nous ferons ici les préparatifs avec ma bonne Barbara.

Le programme qu'avait fixé Antoine Brunemont fut ponctuellement suivi par Georges. Quelques heures après, Denise, chaudement enveloppée par les soins de la garde-malade bruxelloise qui avait tenu à l'accompagner à destination, était couchée dans le petit lit qu'occupait, deux mois avant, Cécile Brunemont.

Davenesle rémunéra largement la bonne femme qui avait veillé sur sa fille avec tant de sollicitude, et la chargea d'un mot de remerciement pour le docteur : dans l'enveloppe, il glissa un billet de banque.

Denise avait encore une forte fièvre.

Tandis qu'elle dormait, d'un sommeil toujours agité, Barbara Molienbeck, la femme de charge dont Brunemont avait parlé à Georges, une forte Flamande à la stature de gendarme, aux épaules carrées, veillait à son chevet.

Dans la chambre voisine, dont la porte était ouverte, se tenaient Antoine Brunemont et Davenesle.

— Vous avez vu, dit le digne homme, je crois que vous pouvez être tranquille.

— J'en suis sûr !

— Maintenant, mon cher enfant, occupons-nous de vous... Avez-vous de l'argent ?

— J'ai environ six mille francs.

— Ce n'est pas assez.

— Pourtant...

— Je vais vous donner.. vous prêter dix mille francs... Quand vous serez... là-bas, si vous avez besoin de plus, prévenez-moi.

— Mais si je ne pouvais pas vous rembourser... S'il m'arrivait malheur ?

— Je déplorerais de tout mon cœur votre perte. Quant à celle de l'argent, croyez qu'elle ne me causerait aucun regret. Je ne suis pas millionnaire, mais la petite fortune honorable que je laisserai à mon fils lui permettra de vivre comme j'ai vécu, sans souci du lendemain.

— Vous voulez donc être ma providence jusqu'au bout.

— Je veux vous tirer d'embarras si j'en ai le pouvoir.

Georges, confondu par cette exquise bonté, ne trouvait plus les mots de gratitude qu'il aurait voulu prononcer... Il ne put qu'étreindre les deux mains qui se tendaient vers lui.

Antoine Brunemont reprit, en désignant un journal qui se trouvait sur la table :

— Il ne faut plus perdre de temps. Voici le journal de ce soir qui vient d'arriver à Charleroi par le même train que vous. A la dernière page, il y a les services de bateaux. Vous pourrez contrôler le départ du vôtre.

Davenesle jeta les yeux à la place que lui indiquait Brunemont.

Il lut :

SERVICE REGULIER

entre l'Amérique, la Belgique et le Canada

ANVERS A MONTREAL

— Voici votre affaire, fit Brunemont. Et vous n'êtes pas en retard, voyez. Ce n'est pas aujourd'hui que part le bateau.

— Quand donc ?

— Dans la nuit de demain à après-demain. Regardez.

Il désigna du doigt la suite de l'annonce :

« La « Sambre », en partance pour Mont« réal, appareillera samedi 29 juin, au lever « du soleil. »

— Nous prendrons demain soir le train pour Anvers, poursuivit Brunemont. Je vous accompagnerai.. Nous pouvons facilement être arrivés vers dix heures et demie. Vous coucherez à bord.. C'est plus prudent !

Plus prudent !... Davenesle ressentit une impression singulière en entendant ces deux mots

Il éprouva comme un remords de tromper cet excellent homme dont l'affection, si ingénieusement dévouée, le touchait aux larmes.

Quand il s'était trouvé en face d'Antoine Brunemont, celui-ci avait dit au voyageur de s'ouvrir à lui avec une confiance pareille à celle qu'il aurait eue en face de son propre père.

Davenesle se reprochait maintenant sa dissimulation.

A son père, n'eût-il pas crié la vérité qui l'étouffait ?

(A Suivre.)